

CHILDREN BORN OF RAPE: THE PLEA OF HRH THE GRAND DUCHESS

Very committed to the respect of children's rights and particularly sensitive to the catastrophic fate of children born as a result of rape in fragile environments, HRH the Grand Duchess solemnly presented Mrs Michele Bachelet, UN High Commissioner for Human Rights and Pramila Patten, the UN Secretary General's Special Representative on Sexual Violence in Conflict, with a "plea" encouraging the international community to address the problem of these children as a matter of urgency.

"These children have no legal existence, no status, no rights. Because of their birth conditions alone, they are deprived of care, schooling, prospects and everything a child needs to build himself," deplored the Grand Duchess, for whom "the cause of these children who start life with every conceivable disadvantage must be defended from now on". "Let us not let war rape destroy entire generations of women and children," she added.

Read and share the text of the "Plea of Her Royal Highness the Grand Duchess of Luxembourg for children born of war rape".



Their Royal Highnesses the Grand Duke and the Grand Duchess with the three Nobel Peace Prize:
Denis Mukwege (2018), Nadia Murad (2018) and Muhammad Yunus (2006)

A PLEA FROM HER ROYAL HIGHNESS THE GRAND DUCHESS OF LUXEMBOURG ON BEHALF OF THE CHILDREN BORN OF WAR RAPE

Today's conflicts are marked by the increasingly systematic use of sexual violence and forced pregnancies that give birth to thousands of children born of rape.

These innocent children, born out of wedlock, lack everything. They often have no legal identity or rights.

They are not considered victims of crime, yet they face many challenges such as stigma, discrimination, identity and psychological disorders, and poverty.

Mothers who raise children born of rape often live in extreme poverty and are rejected by their families and communities. The stigmatisation of the mothers also affects their children, who are often deprived of access to health care, education, vocational training and later, work.

These children suffer the full social, psychological and socio-economic consequences of the horrific conditions of their conception. Without support, they may become vulnerable adolescents or adults and may turn to violence.

Despite growing attention to the suffering of women who are victims of sexual violence in fragile environments, the plight of these children born as a result of war rape is ignored. No child born of rape should be left behind.

The fight against sexual violence in armed conflicts and fragile environments cannot ignore the issue of children born as a result of rape. Their socio-economic integration is a priority.

Like their mothers, these children are victims of war.

They deserve justice and reparations.

Children born of rape must:

- be subject to specific follow-up and psychological assistance;
- be entitled to a civil status;
- benefit from integration mechanisms based on existing protection models, such as those for child soldiers;
- have unconditional access to schooling, vocational training, work and income-generating activities;
- be entitled to holistic integration strategies for both mothers and children;
- have access to safe homes with their mothers;
- be protected and taken care of, if they are driven from their families.

The international community must urgently address this problem of children born of war rape and provide them with specific care within the framework of international humanitarian law and the protection of children in armed conflict.

**Maria Teresa
Eminente Advocate for Children UNICEF
Grand Duchess of Luxembourg**

ENFANTS NÉS DU VIOL : LE PLAIDOYER DE S.A.R. LA GRANDE-DUCHESSSE

Très attachée au respect des droits des enfants et particulièrement sensible au sort catastrophique des enfants nés du viol dans les environnements fragiles, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse de Luxembourg a remis solennellement à Mesdames Michele Bachelet, Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme de l'ONU et Pramila Patten, représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU sur les violences sexuelles dans les conflits, un « plaidoyer » encourageant la communauté internationale à se saisir d'urgence du problème de ces enfants.

« Ces enfants n'ont pas d'existence légale, pas de statut, pas de droits. Frappés d'exclusion du seul fait de leurs conditions de naissance, ils sont privés de soins, d'école, de perspectives et de tout ce dont un enfant a besoin pour se construire », a déploré la Grande-Duchesse pour qui « la cause de ces enfants qui partent dans la vie avec tous les handicaps imaginables doit être défendue à partir de maintenant ». « Ne laissons pas le viol de guerre détruire des générations entières de femmes et d'enfants », a-t-elle ajouté.

**Lisez et partagez le texte du « Plaidoyer
de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse de Luxembourg
en faveur des enfants nés du viol de guerre »**



PLAIDOYER DE SON ALTESSE ROYALE LA GRANDE-DUCHESSE DE LUXEMBOURG EN FAVEUR DES ENFANTS NÉS DU VIOL DE GUERRE

Les conflits d'aujourd'hui sont marqués par des violences sexuelles de plus en plus systématiques et des grossesses forcées qui donnent naissance à des milliers d'enfants nés du viol.

Ces enfants innocents, nés hors filiation, manquent de tout. Ils n'ont souvent pas d'identité ni de droits.

Ils ne sont pas considérés comme des victimes de crimes, mais pourtant, ils font face à de nombreux défis que sont la stigmatisation, les discriminations, les troubles identitaires et psychologiques et la pauvreté.

Les mères qui élèvent des enfants conçus lors d'un viol de guerre vivent souvent dans une pauvreté extrême et sont rejetées par leurs familles et leurs communautés.

Cette stigmatisation frappe aussi les enfants souvent privés d'accès aux soins de santé, à l'éducation, à la formation professionnelle et même au travail.

Ces enfants subissent de plein fouet les conséquences sociales, psychologiques et socio-économiques découlant des conditions de leur naissance. Livrés à eux-mêmes, ils risquent de devenir des adolescents ou même des adultes particulièrement vulnérables et de basculer à leur tour dans la violence.

Alors qu'une attention grandissante est portée à la souffrance des femmes victimes de violences sexuelles dans les environnements fragiles - ce dont il faut se réjouir - le sort des enfants nés du viol de guerre est passé sous silence.

Aucun enfant né du viol ne saurait être laissé pour compte.

La lutte contre les violences sexuelles dans les conflits armés et dans les environnements fragiles ne peut pas faire l'économie de la problématique des enfants nés de ces viols et de leur intégration dans la société et dans le tissu économique.

Comme leurs mères, ces enfants sont des victimes de la guerre. Ils méritent que la justice leur soit rendue et que des réparations leur soient accordées.

Les enfants nés du viol doivent :

- faire l'objet d'un suivi spécifique et d'une assistance psychologique ;
- avoir droit à un état civil ;
- bénéficier de mécanismes d'intégration qui s'appuient sur des modèles de protection développés notamment pour les enfants soldats ;
- avoir un accès inconditionnel à l'école, à la formation professionnelle, au travail et aux activités génératrices de revenus ;
- avoir droit à des stratégies d'intégration holistiques s'adressant à la fois aux enfants et à leurs mères ;
- avoir accès à des maisons sûres avec leurs mères ;
- être protégés et bénéficier d'un abri lorsqu'ils sont chassés de leurs familles.

La communauté internationale doit se saisir d'urgence de ce problème des enfants nés du viol de guerre et prévoir pour eux un cadre spécifique s'inscrivant dans le droit humanitaire international et la protection de l'enfance dans les conflits armés.

Maria Teresa
Eminente Advocate for Children UNICEF
la Grande-Duchesse de Luxembourg